

La politique des activités sociales et culturelles

Piloter les Activités Sociales et Culturelles (ASC)

▶ 1 JOUR - 7H

▶ PRÉREQUIS : Aucun

▶ PUBLIC : Elus titulaires et suppléants du CSE

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation liée aux activités sociales et culturelles
- Confronter les pratiques et les difficultés de chacun
- Appréhender une meilleure communication en direction de vos salariés
- Réfléchir à une politique sociale

MODALITÉS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Evaluation des compétences acquises tout au long et en fin de formation : tour de table, débriefing collectif, quizz
- Grille d'évaluation des acquis de compétences
- Questionnaire de satisfaction

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances théoriques
- Travail individuel

PROGRAMME

Clarifier et légitimer le rôle social de votre instance

- Définition du rôle social
- Définition d'une ASC (Activité Sociale et Culturelle)
- Comprendre l'utilité sociale

Savoir comment tendre vers l'équité pour plus de justice sociale entre les salariés

- Définir son projet social, sa politique sociale : exemples, méthodes...
- L'équité par les aides financières, par la nature des activités

Comprendre les enjeux de la communication des ASC en direction de vos salariés

- Les enjeux de la communication : expliquer le choix et les objectifs de vos actions

Droits et devoirs liés aux ASC

- Les critères URSSAF, la fiscalité - Anticiper les procédures de contrôle
- La notion d'ayant droit
- L'importance du règlement des ASC et des procédures établies

COÛT DE LA FORMATION (Adhérents)

- En inter : 315 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
- En intra : sur devis

ACCESSIBILITÉ : Session accessible aux personnes en situation de handicap.
Merci de contacter le référent handicap Cezam - Mail : f.martins@cezam-aura.fr

Calendrier
formation :



Pour s'inscrire :

